

Index de l'égalité professionnelle femmes-hommes 2024

Conformément à la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel et à son décret d'application du 8 janvier 2019, visant à supprimer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, **la société AMM publie son Index sur l'égalité femmes-hommes 2024, après consultation du CSE.**

L'index sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est une note sur 100, obtenue à partir de 4 indicateurs :

L'écart de rémunération femmes-hommes (noté sur 40 points) = 38/40

L'écart dans les augmentations annuelles (35 points) = 35/35

Les augmentations au retour de congé maternité (15 points) = 15/15

La présence de femmes parmi les plus gros salaires de l'entreprise (10 points) = 5/10

L'index de l'égalité professionnelle femmes-hommes de la SA AMM, sur la période de référence allant du 01/01/2024 au 31/12/2024, est de 93 points sur 100.

Cette note témoigne de notre engagement en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Conscients de l'importance que représente la mixité professionnelle, source d'enrichissement collectif, d'équilibre social et d'efficacité économique, nous garantissons l'égalité des chances et de traitement des salariés quel que soit leur sexe.